

FEDERALE ASSURANCE
ASSOCIATION D'ASSURANCES
MUTUELLES SUR LA VIE
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0408.183.324

***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2020***

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2019.

Après avoir connu une croissance exceptionnelle de 28 % en 2018, la Mutuelle-Vie poursuit sur sa lancée en 2019 avec une progression de son encaissement de 23 %, portant son montant (€ 256,3 millions), pour la deuxième année consécutive, à un niveau record pour l'entreprise.

Cette croissance se révèle très largement supérieure à celle du marché belge de l'assurance-vie qui a progressé d'environ 4 % (estimations Assuralia au 30 septembre 2019).

Malgré la conjoncture persistante de taux d'intérêts bas, les résultats financiers demeurent satisfaisants.

Les frais d'exploitation continuent à augmenter, du fait d'investissements en matière de digitalisation et des nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer.

Le très bon résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) appréciables, de renforcer ses fonds propres et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2019 a connu une belle progression. Ci-dessous, un commentaire plus détaillé :

Assurances vie individuelles (branche 21)

Les principales raisons de la progression (14%) de l'encaissement en assurances-vie individuelles (branche 21) sont les suivantes :

- Le maintien du focus commercial sur les assurances-vie de la branche 21 assorties d'une garantie de taux de 0% ou d'une garantie verticale (formules avec taux garantis annuellement sur les primes et les réserves) et sur les couvertures décès. Des actions commerciales ciblées, telles que des campagnes média assorties d'« incentives » (Cashback) pour les clients ou l'action « Privilège » (bonus accordé aux clients qui

réinvestissent la réserve de leur assurance-vie individuelle ou groupe arrivée à terme), ont continué à soutenir cette approche.

- L'organisation de sessions d'information à l'attention de la clientèle, notamment sur le thème « placements/investissements » et « planification successorale », ont rencontré un vif succès auprès des participants.
- La campagne media « Startbonus » relative aux solutions de la Mutuelle-Vie en matière d'épargne en vue de la pension a suscité la conclusion de très nombreux contrats.
- Les mentions et recommandations récurrentes par les médias spécialisés de plusieurs de nos solutions d'assurances-vie de la branche 21, principalement Vita Invest Dynamic et Vita Pension.
- Cette année encore, le partenariat avec VDK Bank, qui représente un canal de vente supplémentaire, s'est révélé un élément moteur de la réalisation du chiffre d'affaires.

Contrats de capitalisation (branche 26)

Le chiffre d'affaires en branche 26 a plus que triplé (+ 217%) en 2019, principalement grâce au partenariat initié avec Korfine, portant sur la distribution de contrats de capitalisation spécifiques permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire.

La croissance de l'encaissement en branche 26 est également due à la conclusion de contrats dans segment Social & Public.

Assurances-vie groupe

Les assurances-vie groupe ont par contre connu un recul du près de 7 %, mais la situation se révèle contrastée : la formule Universal Life continue à progresser là où l'encaissement en assurance groupe classique régresse.

Lancement de la branche 44 (combinaison branches 21 et 23)

Le dernier trimestre de 2019 a été marqué par le lancement d'un nouveau produit phare pour Mutuelle-Vie : Vita Flex 44, combinaison des branches 21 et 23. Cette combinaison des deux branches, dont l'objectif est d'allier sécurité et rendement potentiel, offre sur le long terme la flexibilité et la simplicité, qui caractérisent la philosophie de Mutuelle-Vie en matière de solutions d'épargne et d'investissement.

Il s'agit d'un produit qui peut évoluer tout au long de la vie : il peut être adapté selon l'évolution des besoins du client, son horizon de placement et son appétence au risque. Une sécurité optionnelle est également intégrée, via le « stop loss », un mécanisme de protection intelligent contre les dépréciations boursières importantes. Celui-ci s'active dès qu'un fonds atteint un pourcentage de dépréciation de 20 % par rapport à la valeur la plus élevée dont a bénéficié le client. Dans un tel cas, les réserves du client qui sont investies dans ce fonds sont automatiquement et gratuitement arbitrées vers un fonds refuge en attendant une réallocation ultérieure.

Vita Pension et F-Manager VIP

La Mutuelle-Vie a remporté deux Trophées DECAVI de l'Assurance-Vie, pour Vita Pension (4^{ième} année d'affiliée) et F-Manager VIP (7^{ième} année consécutive). Année après année, cette reconnaissance à l'égard des solutions proposées par la Mutuelle-Vie atteste de leur valeur ajoutée qualitative.

Solvabilité

Malgré la dispense obtenue pour la constitution de la réserve pour risque de taux, FEDERALE Assurance a néanmoins décidé d'affecter un montant de € 16,3 millions au fonds pour dotations futures et contribué ainsi au maintien de son ratio de solvabilité à un niveau largement supérieur aux exigences légales.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 183% au 31 décembre 2019 (montant non encore audité).

Participations bénéficiaires

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2019 appréciables.

Les produits financiers et assurances-vie-entreprises offrent dès lors des rendements qui figurent parmi les plus élevés du marché. Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2019			
Produits financiers			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,80%	0,80 à 4,75%
Vita Invest/Vita Invest.2	0,00 à 3,00%	0,00 à 0,80%	0,80 à 3,00%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,85%	1,85%
Vita Pension	1,25%	0,80%	2,05%
Vita Flex	1,25%	0,70%	1,95%
Vita PCLI	1,25%	0,80%	2,05%
Nova Invest	0,15 à 3,00%	0,00 à 1,10%	1,25 à 3,00%
Fonds (Branche 23)			Rendement net
FEDERALE - Euro Equities growth			25,46%
FEDERALE - Euro Bonds opportunities			8,68%

FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic	3,96% (*)
FEDERALE - DNCA Invest Europe (Flexible)	0,60% (*)
FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)	1,72% (*)
FEDERALE - Fidelity World (Equities)	5,00% (*)
FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)	8,56% (*)
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)	3,24% (*)
FEDERALE – Fidelity Euro Cash	-0,80% (*)
(*) rendement net pour la période du 12.09.2019 (1 ^{ère} VNI) au 31.12.2019 inclus	

Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension

	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
F-MANAGER VIP	1,25%	0,80%	2,05%
F-MANAGER	1,25%	0,55%	1,80%
F-BENEFIT	0,25 à 3,75%	0,00 à 1,50%	1,75 à 3,75%

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2019

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs incorporels	12.744,80
Placements	2.148.350.294,23
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions;	9.591.834,70
• les placements dans des entreprises liées et les participations comprenant :	258.851.484,85
o les participations principalement dans la Société Coopérative, la SA F.R.E., FEDERALE Invest, FEDERALE Management et F.R.E.I.M., détenues par la Mutuelle-Vie;	
o autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.	
les autres placements financiers	1.879.906.974,68
et essentiellement :	
– les actions, parts et autres titres à revenu variable	144.277.032,15
– les obligations et autres titres à revenu fixe	1.493.725.775,18
– les prêts et crédits hypothécaires	26.544.849,74
– les autres prêts (avances sur contrats, prêts subordonnés garantis et prêts non garantis)	215.359.317,61
Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	4.068.607,25
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2.220.262,30
Créances	63.198.085,01
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et les comptes-courants de coassurance	3.418.567,10
• nées d'opérations de réassurance (comptes-courants des réassureurs)	528.390,65
• d'autres créances reprenant essentiellement les soldes des comptes courants avec les autres sociétés du groupe et les créances diverses	59.251.127,26
Autres éléments d'actif	8.602.446,77
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	130.290,46
• les valeurs disponibles	8.472.156,31
Comptes de régularisation	31.339.600,06
Ils se composent principalement des intérêts et loyers acquis non échus.	
TOTAL	2.257.792.040,41

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres		100.419.879,25
Les capitaux propres n'ont pas été renforcés en 2019. Le fonds pour dotations futures a par contre augmenté fortement.		
Parmi ces capitaux propres, figurent :		
• la réserve légale		570.000,00
• les réserves indisponibles		22.162.669,39
• les réserves immunisées		820.367,03
• les réserves disponibles		24.299.655,56
• le bénéfice reporté		3.445.804,52
Passifs subordonnés		60.000.000,00
Un emprunt subordonné de 60 millions a été souscrit en 2017 par la Mutuelle Vie.		
Fonds pour dotations futures		127.862.867,27
En 2019, ce fonds a été augmenté de €	16.300.000,00	
Provisions techniques		1.865.204.683,72
Elles représentent la valeur des engagements de la société vis-à-vis des assurés. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :		
• provisions d'assurance-vie		1.844.535.293,98
Dans cette provision, on retrouve entre autres :		
- une réserve de longévité qui a été constituée à concurrence de €	1.415.762,46	
- la réserve dite clignotant n'a pas été alimentée vu la dispense par la BNB de réserve constituée octroyée.		
Au 31/12/2019, cette provision s'élève au total à € .	87.332.539,57	
• provisions pour sinistres		14.056.939,21
• provision pour participation aux bénéfices		6.358.286,04

Provisions techniques relatives aux opérations liées aux fonds d'investissement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	4.068.607,32
Provisions pour autres risques et charges Il s'agit de la provision pour prépensions et de la provision pour impôts différés.	24.849,19
Dépôts reçus des réassureurs	2.220.262,30
Dettes A noter parmi celles-ci :	95.958.062,48
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe Elles reprennent principalement : – les primes payées avant l'échéance – les taxes et contributions à payer dans le cadre des contrats d'assurance	4.633.592,61
• d'autres dettes Cela concerne principalement les dettes fiscales, salariales et sociales ainsi que les REPO	91.299.352,51
Comptes de régularisation	2.032.828,88
TOTAL	2.257.792.040,41

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

Primes acquises nettes de réassurance

3.250.576,72

Cette somme est le résultat de la différence entre

- les primes brutes 3.901.112,00
- les primes cédées aux réassureurs (-) 650.535,28

Produits des placements

250.172,13

Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)

1.527.657,51

Elles comprennent essentiellement :

- Les montants bruts payés 1.597.172,92
- La part des réassureurs dans les prestations (-) 400.632,48
- La variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -) 331.117,07

Frais d'exploitation nets (-)

269.552,88

Cette somme représente le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.

Charges des placements (-)

686.513,89

Résultat

875.459,99

COMPTE TECHNIQUE VIE**Primes acquises nettes de réassurance**

251.284.889,79

Cette somme est le résultat de la différence entre

- les primes brutes; 252.356.889,58
- les primes cédées aux réassureurs (-). 1.071.999,79

Produits des placements

131.927.729,05

Ils comprennent :

- les produits de placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation. 8.490.855,73

Il s'agit principalement des revenus de la Sicav FEDERALE Invest et des intérêts sur les créances (entreprises liées);

- les produits des autres placements. 73.446.187,97

Ils comprennent principalement les produits des titres à revenu fixe et des titres à revenu variable ainsi que les intérêts des crédits hypothécaires;

- les reprises de corrections de valeur sur placements en 2018 : € 61.979,00

- les plus-values sur réalisations en 2018 : € 49.928.706,35

31.080.403,20

Corrections de valeur sur les placements du poste «Placements relatifs aux opérations liées aux fonds de placement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise».

1.006.220,25

Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23.

Autres produits techniques nets de réassurance (-)

65.444,69

Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)

119.637.902,77

Elles comprennent essentiellement :

- les montants bruts payés; 121.247.561,24
- la part des réassureurs dans les prestations (-); 712.334,40
- la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -); -764.015,90
- la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +). -133.308,17

Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)

-165.167.893,95

Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie.

Participation aux bénéfices et ristournes (augmentation -, réduction +)

554.280,30

Frais d'exploitation nets (-)

20.031.579,99

Cette somme représente le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.

Charges des placements (-)		57.633.702,09
Elles reprennent :		
• les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien des immeubles et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts;		946.826,80
• les corrections de valeurs sur placements (valeurs immobilières et instruments financiers);		22.066.482,60
• les moins-values sur réalisations.		34.620.392,69
Corrections de valeur sur les placements du poste «Placements relatifs aux opérations liées aux fonds de placement du groupe d'activités 'vie et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise» (-)		240.847,54
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)		2.111.692,71
Il s'agit principalement de taxes payées sur les participations bénéficiaires, sur certaines réserves et au fonds spécial de protection des dépôts (taxe instaurée en 2011).		
Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)		-16.300.000,00
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques, du bénéfice reporté, et :		
• après avoir augmenté le fonds pour dotations futures de €	16.300.000,00	
• octroyé des participations bénéficiaires (provision) pour €	6.358.286,04	
• le bénéfice à affecter est de €	3.471.804,52	
Il est proposé de l'affecter comme suit :		
• bénéfice à reporter		3.445.804,52
• Autres allocataires (prime pouvoir d'achat)		26.000,00

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Remarque préliminaire : Aucun événement post-clôture ne vient modifier l'image fidèle des comptes annuels arrêtés au 31.12.2019.

Cela fait maintenant plus d'un mois que les marchés boursiers sont entrés en phase de correction. Au 19 mars, les indices boursiers avaient perdu entre 30 et 40% depuis le 1er janvier et les spreads crédit impactent les valorisations obligataires. Heureusement les marchés se reprennent un peu depuis lors mais l'évolution de ceux-ci reste incertaine à court terme.

Deux facteurs majeurs expliquent cette évolution de la Finance :

- La mésentente des pays producteurs de pétrole (OPEP) et la décision de l'Arabie Saoudite d'augmenter sa production de pétrole à un moment où la demande est déjà en baisse, avec pour conséquence un effondrement du prix du pétrole.

- L'épidémie du Coronavirus (appelé Covid-19) est très rapidement passé au stade d'une pandémie mondiale suivant les termes utilisés par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Tous les Etats, pour mener la lutte contre cette propagation rapide, ont instauré des mesures de confinement de plus en plus restrictives de leur population.

Les points suivants méritent une attention particulière au niveau de la gestion de nos sociétés au vu des risques de récession comme conséquence à cet environnement économique :

- L'activité d'assurance

- En ce qui concerne nos produits d'assurance, nous ne prévoyons pas d'impact substantiel sur les sinistres, à l'exception des assurances décès.
- En ce qui concerne les assurances décès, nous constatons que la surmortalité toucherait principalement les plus de 65 ans. Cette tranche d'âge est négligeable dans notre portefeuille.
- En ce qui concerne le service à la clientèle, il est prévu que la grande majorité du personnel travaille à domicile.
- Nous nous attendons à une baisse potentiellement importante de l'encaissement Vie.

- La continuité de l'entreprise

Le train de mesures communiqué par Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances, vise concrètement à faire preuve de flexibilité à l'égard des personnes (personnes physiques ou morales) qui rencontrent des difficultés de paiement lors du paiement des primes, d'accorder un répit à celles qui doivent rembourser un crédit hypothécaire, de mettre au point un dispositif concernant les assurances relatives au solde restant dû et les assurances-incendie (cette dernière disposition concerne toute personne devenue chômeuse). De même, il est également important que les assureurs s'engagent à continuer de protéger le personnel en cas de chômage temporaire.

Ces impacts financiers seront non négligeables mais temporaires et ne mettent pas à mal la continuité de la société dont la solvabilité s'est améliorée ces dernières années. Ces mesures transitoires visent à éviter le risque de faillite des entreprises ou des difficultés de vie des particuliers confrontés à cette pandémie.

- Les impacts sur la valorisation des actifs financiers

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse. Ceci signifie tout simplement que la volatilité dans les prix sont fortement augmentés. Pour y faire face, les Autorités Monétaires internationales ont pris des mesures d'accompagnement de l'économie sans précédent, ce qui devrait éviter que les investisseurs ne récupèrent pas la majorité de leur investissement initial. Il faut néanmoins être conscient qu'au cas par cas, un accident est toujours possible. Une attention forte est dédiée aux risques de liquidité au niveau de la gestion financière mais également des encaissements ainsi qu'aux évolutions des conditions de marché (situation sociale, politique et économique).

- Impact sur le goodwill

Les impacts, vu les montants en cause, sont négligeables par rapport aux autres risques suivis.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 94,5 unités au cours de l'exercice 2019 contre 94,2 en 2018.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 7.440.625.

37 ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 21 personnes ont suivi une formation à caractère informel.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2018 a été marquée, pour la Mutuelle-Vie, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2019).
- Le lancement de Vita Flex, produit de placement de la branche 44.
- La diminution des ratio de solvabilité suite à la baisse des taux en 2019.
- La dispense de doter la provision clignotant.
- L'évaluation du Cyberrisk et discussion du plan d'actions.
- L'impact de l'évolution des taux bas.
- La présentation des objectifs du programme de réassurance pour 2019.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT) pour la Vie.
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- La réalisation des différents stress tests émanant de l'EIOPA et ceux à la demande de la Banque Nationale de Belgique.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Les analyses et discussions de comité ALM (ALCO).
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Les réponses aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

Les ratios de solvabilité au 31/12/2019 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance sont confortables comparés aux niveaux des ratios définis dans le Risk Appetite Statement.

	31/12/2019	Seuil de tolérance	Risk Appetite
Mutuelle Vie	183%	125%	150%
Soc Coopérative	296%	125%	150%
Caisse Commune	231%	125%	150%

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Le contrôle de cette politique est confié au comité de gestion des risques financiers (ALM). Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus et, par extension, le renforcement des équipes.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

En dépit d'un environnement d'investissement de plus en plus difficile, marqué par une forte concurrence et une baisse généralisée des rendements, les revenus financiers récurrents sont en progression de 10% grâce à un bon taux de réinvestissement, un flux de dividendes en augmentation provenant des filiales immobilières et une forte croissance des primes à investir. Le taux de réinvestissement est resté supérieur à 3,5% et la marge d'intérêt par rapport aux engagements du passif est restée à un niveau record. La baisse enregistrée du résultat financier total est due à des résultats non récurrents en baisse, provenant de moins-values sur couverture sur notre portefeuille actions (liées à la hausse des bourses en 2019) et à des réductions de valeur sur deux dossiers crédit.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom MEEUS, administrateur-délégué et président du comité de direction;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur;
- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-directeur;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est depuis 2018 assurée par monsieur Frank GOES.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Conformément à la loi du 17 décembre 2008 relative au comité d'audit dans les entreprises financières, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS et est par ailleurs composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Jean BIESMANS, Frank GOES, Pierre-Marie MELIN et Guy ROELANDT.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens du Code des sociétés et des associations;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;

- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Mutuelle-Vie

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- la nomination de messieurs Jean-Baptiste BRAET et Michel VANDERSTRAETEN en tant qu'administrateur non-exécutif, pour une période de 6 ans ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif, pour une durée de 6 ans de monsieur Serge DE CUYPER.

Par ailleurs, le conseil d'administration a procédé :

- à la nomination de monsieur Bruno THOLLEBEKE, pour une durée de 3 ans, en tant que membre du comité d'audit ;
- à la nomination de monsieur Yvan FIEREMANS, pour une durée de 3 ans, en tant que membre du comité de nomination et de rémunération ;
- au renouvellement de mandat de membre du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de 3 ans, de monsieur Frédéric de SCHREVEL.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Jean BIESMANS.

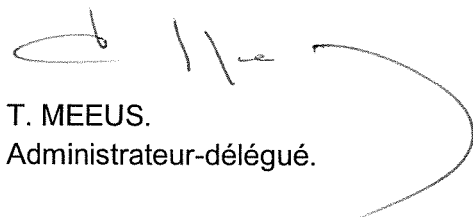
Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site internet de FEDERALE Assurance (www.federale.be).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Mutuelle-Vie pour le travail accompli au cours de l'exercice 2019.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 28/4/2020

Pour le conseil d'administration,



T. MEEUS.
Administrateur-délégué.